

Van: SETCa Newsletter <email@setca.cccampaigns.net>
Verzonden: donderdag 3 oktober 2013 12:47
Aan: Veerle Solia
Onderwerp: Tout sur le projet de loi sur les délais de préavis et le jour de carence

03/10/2013 - Afficher le message - Modifier mes informations - Me désabonner - Taal veranderen



M'affilier



Ma régionale



www.setca.org



Facebook



Twitter



Le gouvernement entérine vos délais de préavis et le jour de carence

Lors du Conseil des ministres du 27 septembre, le gouvernement a approuvé le projet de texte de loi définitif qui doit encadrer juridiquement le nouveau régime des délais de préavis et le jour de carence applicable aux ouvriers et aux employés à compter du 1er janvier prochain. Notre appréciation n'a pas changé. Pour nous, les textes sont toujours aussi déséquilibrés.



- » [Plus d'infos concernant notre appréciation et le projet de texte](#)
- » [Partager l'article sur Facebook](#)
- » [Partager l'article sur Twitter](#)

Crise Financière, 5 ans après... Et demain ?

Il y a 5 ans éclatait une crise financière sans précédent qui a tout bouleversé sur son passage. L'ensemble de l'économie a tremblé sur ses fondations, mais dans le secteur des finances, l'impact a été énorme. Quel est le constat aujourd'hui ? Interview avec Pia Desmet et Jean-Michel Cappoen.



- » [Lire l'article complet](#)
- » [Partager l'article sur Facebook](#)
- » [Partager l'article sur Twitter](#)

Qu'est-ce que la crise a changé pour vous ? Dites-nous tout !

Participez à notre concours Inside Job : 10 DVD du film documentaire sont à gagner !

- » [Lire l'article complet](#)
- » [Partager l'article sur Facebook](#)
- » [Partager l'article sur Twitter](#)

Remboursement des frais de garde pour



les travailleurs du petit commerce

Travailler lorsque l'on a de jeunes enfants n'est pas simple, surtout dans un secteur comme le commerce de détail indépendant. Si vous travaillez dans ce secteur, vous pouvez bénéficier d'une prime pour les services de gardes d'enfants.

- » [Lire l'article complet](#)
- » [Partager l'article sur Facebook](#)
- » [Partager l'article sur Twitter](#)

Du changement pour les travailleurs intérimaires

Depuis le 1er septembre 2013, une nouvelle réglementation est en vigueur dans le secteur de l'intérim. Les règles du jeu changent surtout en ce qui concerne les contrats journaliers et le recrutement. Nous faisons le point sur ces quelques changements et les droits des travailleurs intérimaires.

- » [Lire l'article complet](#)
- » [Partager l'article sur Facebook](#)
- » [Partager l'article sur Twitter](#)



Lire aussi...

- CCT-cadres européennes en préparation ?
 - » [Lire l'article complet](#)
 - » [Partager l'article sur Facebook](#)
 - » [Partager l'article sur Twitter](#)



Envoyé à veerle.solia@amsab.be
Disclaimer